

Le 24 août 2020

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session extraordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 24 août 2020, à 20 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Madame	Mélissa Lord
Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Gilles Dumont
Monsieur	Frédéric Beaulieu

Absent(s) :

Madame Dominique Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente à cette réunion.

Note : Une copie de l'ordre du jour a été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 08-20-9132

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Renonciation avis de convocation
- 5- Adoption d'une résolution autorisant la vente des terrains appartenant à la municipalité
- 6- Adoption d'une résolution autorisant 2 personnes à signer contrat de vente
- 7- Période de questions
- 8- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO 08-20-9133

4. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil ayant reçu l'avis de convocation par écrit, il est proposé par Gilles Dumont, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité de renoncer à l'avis de convocation

RÉSOLUTION NUMÉRO 08-20-9134

5. RÉSOLUTION AUTORISANT LA VENTE DES TERRAINS APPARTENANT A LA MUNICIPALITE

CONSIDÉRANT les projets de développement entamés par la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a terminé le prolongement de la rue Pelletier ;

CONSIDÉRANT que le remplacement cadastral est effectué sur la rue Pelletier pour les 15 nouveaux lots;

CONSIDÉRANT que des terrains vacants appartenant à la municipalité sont toujours disponible à la revente sur la rue Caron;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'avoir une résolution du conseil à chaque vente de terrain pour autoriser le maire et la direction générale à agir

En conséquence il est proposé par Mélissa Lord, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha !-Ha ! à vendre, à chaque fois qu'il y aura un acheteur sérieux, les emplacements suivants :

15 lots du nouveau développement de la rue Pelletier ayant pour numéro de lot 6 387 202, 6387203, 6 387 204, 6 387 205, 6 387 206, 6 387 207, 6 387 208, 6 387 209, 6 387 210, 6 387 211, 6 387 212, 6 387 213, 6 387 214, 6 387 215, 6 387 216.

2 lots restants situés dans le développement rue Caron ayant pour numéro de lot 3 225 227, 3 225 217

Il est de plus résolu à l'unanimité :

- Que le prix de vente des terrains listés ci-dessus sera de :
 - Rue Pelletier 1 dollar du pied carré
 - Rue Caron : 60 sous du pied carré
-
- Que les nouveaux propriétaires devront s'engager à construire une résidence unifamiliale à l'intérieur de trois (3) ans à compter de la date de la signature du contrat chez le notaire ;
- Que si le nouveau propriétaire ne respecte pas le précédent paragraphe, celui-ci s'engage à revendre le dit terrain à la Municipalité à une prix équivalent à la moitié (1/2) de son coût d'achat, avant les taxes applicables (s'il y a lieu), la Municipalité devant être obligatoirement le 1^{er} et ultime preneur pour cette vente.
- Qu'un propriétaire ne peut acheter plus d'un terrain pour y construire une résidence unifamilial, i.e que chaque terrain devra nécessairement et obligatoirement avoir une résidence unifamiliale.

RÉSOLUTION NUMÉRO 08-20-9135

6. RÉSOLUTION AUTORISANT 2 PERSONNES A SIGNER CONTRAT DE VENTE

CONSIDÉRANT la résolution 08-20-9134

CONSIDÉRANT que pour officialiser ces ventes, il est nécessaire de notarié et d'enregistrer ces contrats

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha!-Ha! à signer tous les documents nécessaires à la vente de terrains chez le notaire et à faire inclure aux contrats notariés toutes les clauses jugées nécessaires à la protection des intérêts de la municipalité.

7. PÉRIODES DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h07

Sonia Larrivée Mairesse

Dominique Michaud DG et Secrétaire-trésorière